

La Fabrique d'Eglise des Minimes à la responsabilité matérielle du bâtiment-église. Dans ce but, au fil du temps, nos prédécesseurs ont reçu/acquis des propriétés situées sur le territoire de la Paroisse. Les revenus de ces propriétés sont destinés au bâtiment-église. Mais depuis plus de 100 ans, tout en respectant cette disposition légale, les responsables successifs de l'église, attentifs à la pauvreté de la population, se sont efforcés d'ouvrir l'accès de certains de ses logements à des familles démunies. Nous avons continué dans cette voie et dès la création des AIS, nous avons consenti quelques contrats avec l'AIS Quartiers, qui nous permet de concilier les nécessités de l'entretien du bâtiment-église avec celle de personnes en difficulté.

Voici comment nous procédons : nous ne vendons pas nos biens mais consentons à emphytéose dont la durée varie suivant le cas.

1<sup>er</sup> cas : les immeubles des 10 et 12 rue de la Porte Rouge, propriétés de la fabrique d'Eglise. Ils étaient dans un état de déshérence complet. Ils ont été pris en emphytéose pour 20 ans par le Centre d'Oeuvre de Merode qui avait la possibilité d'emprunter pour chacun les 2 millions de francs belges nécessaires pour leur remise en état. Le canon est de 10.000FB indexé par mois et par immeuble. La gestion de l'immeuble est laissée au soin de l'AISQ qui paye au COM un loyer de 370€ par mois et par appartement dont la majeure partie passe au remboursement de l'emprunt. Les familles qui y habitent, payent, elles aussi, un loyer de +/- 350€ par mois.

2<sup>ème</sup> cas : La Fabrique a cédé en emphytéose à une famille nombreuse (comprenant des adultes maîtrisant les techniques du bâtiment) deux petites maisons de 200m<sup>2</sup> dans l'état où elles étaient (c'est-à-dire inhabitables). La famille remet les deux maisons en état suivant un programme de réalisation étalé sur trois ans. L'emphytéose est conclue pour 40 ans au canon mensuel de 250€ par mois et par maison.

3<sup>ème</sup> cas, l'asbl COM est propriétaire de 3 bâtiments (56 rue de la Prévoyance, 119 et 135 rue Haute) dont les rez-de-chaussée sont occupés par différents mouvements associatifs et les étages loués à des familles au « prix du logement type AIS ». Aujourd'hui, ces étages (4x2chambres, 1x1chambre, 1x4chambres) sont loués via un bail ordinaire de 9ans à l'AISQ qui en assure la gestion. Les familles payent suivant la grille définie par le Ministre du Logement de la Région de Bruxelles Capitale.

10, rue Porte Rouge : AISQ paye au COM 513,18€ reçoit 444, 75€

12 rue Porte Rouge rdch : AISQ paye au COM 343,07€, reçoit des locataires 322,72€

12 rue Porte Rouge étages : AISQ paye au COM 451, 54€, reçoit des locataires 451, 54€.